

2

Immigration



Août 2019



Ontario

Agence de promotion
et de recrutement
de ProfessionsSantéOntario

Le module sur l'immigration contient des renseignements pour les médecins qui se réinstallent en Ontario et qui ne possèdent ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent et qui ont besoin, pour vivre et travailler au Canada, de l'autorisation d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). L'autorisation d'IRCC est exigée pour établir le certificat d'inscription du Collège des médecins et chirurgiens de l'Ontario (CPSO) avant de commencer à exercer la profession.

Dans ce module, vous trouverez des renseignements sur :

- **es permis de travail du Programme des travailleurs étrangers temporaires;**
- **le Programme des travailleurs qualifiés (fédéral) pour la résidence permanente;**
- **le Parrainage pour la résidence permanente.**



Le contenu du *Guide de réinstallation du médecin* repose sur le savoir-faire de l'APR PSO dans les domaines de l'obtention du permis d'exercice et de la certification, de l'immigration et du recrutement des médecins. L'APR PSO n'est pas responsable des politiques énoncées dans ces modules et les politiques peuvent changer sans préavis. Bien que l'APR PSO s'efforce de tenir les renseignements les plus à jour possible, veuillez consulter le site Web de l'organisme responsable afin de vérifier les politiques et les mises à jour.



Permis de travail – Programme des travailleurs étrangers permanents

Quelles sont les exigences pour demander un permis de travail dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers permanents?

Les médecins doivent obtenir les éléments suivants avant de demander un permis de travail temporaire dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers permanents :

- une offre d'emploi approuvée d'une organisation qui a obtenu une étude d'impact sur le marché du travail (EIMT) positive d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) ou de Service Canada pour le poste;
- une lettre qui confirme l'approbation d'un certificat d'inscription délivré par le CPSO;
- un **examen médical** d'IRCC;
- le respect des autres **exigences générales en matière d'admissibilité**.

Qu'est-ce qu'une étude d'impact sur le marché du travail (EIMT)?

Une EIMT est un document dont l'employeur peut avoir besoin pour embaucher un travailleur étranger. Une EIMT positive démontre la nécessité d'embaucher un travailleur étranger lorsqu'il n'y a pas de citoyen canadien ou de résident permanent pour accomplir le travail.

Les possibilités d'exercer sont-elles ouvertes aux candidats étrangers? Y-a-t-il des opportunités d'emploi pour les candidats étranger

Les médecins étrangers peuvent postuler pour exercer en Ontario. Leur candidature devra inclure des renseignements sur leur statut au Canada. L'organisation déterminera ensuite leur admissibilité à présenter une demande d'EIMT.

Quelle est la marche à suivre pour demander un permis de travail?

IRCC offre des demandes en version papier ainsi que des demandes en ligne. La première étape consiste à déterminer la voie qui peut être empruntée et l'endroit où la demande peut être présentée. Si un visa est exigé pour entrer au Canada, la demande doit se faire en dehors du Canada. Elle ne peut pas se faire au point d'entrée.

Consultez la page **Présenter une demande de permis de travail** d'IRCC pour de plus amples renseignements.

Note : Une **AVE** (autorisation de voyage électronique) est exigée pour entrer au Canada par voie aérienne (sauf pour les citoyens américains).

Peut-on demander un permis de travail à la frontière ou au point d'entrée?

Il est possible de demander un permis de travail à l'entrée au Canada si un visa n'est pas exigé et si le médecin possède tous les documents requis.

Les documents et renseignements suivants sont exigés pour présenter une demande à la frontière :

- ✓ attestation d'examen médical;
- ✓ passeport(s) valide(s) (y compris ceux des membres de la famille, s'il y a lieu);
- ✓ copie de l'EIMT positive;
- ✓ lettre de décision ou courriel confirmant l'approbation de l'inscription au Collège des médecins et chirurgiens de l'Ontario (CPSO);
- ✓ lettre d'embauche signée;
- ✓ copie du curriculum vitae;
- ✓ copie du permis d'exercice en médecine actuel;
- ✓ lettres de références d'employeurs.
- ✓ Une **AVE** (autorisation de voyage électronique) est exigée pour entrer au Canada par voie aérienne (sauf pour les citoyens américains).

Consultez le site Web d'IRCC pour de plus amples renseignements sur la **présentation d'une demande à la frontière**.

Combien de temps faut-il pour obtenir un permis de travail?

Les médecins qui demandent et reçoivent une approbation à la frontière obtiendront leur permis de travail au moment de leur entrée.

Les délais de traitement pour les demandes qui sont faites en dehors du Canada dépendront du bureau des visas dans le pays où la demande est présentée. Consultez le site Web d'IRCC pour **vérifier les délais de traitement des demandes**.

L'époux ou le conjoint de fait peut-il demander un permis de travail?

L'époux ou le conjoint de fait d'un médecin soutenu par une EIMT peut être admissible à un permis de travail. La personne peut généralement demander un permis de travail ouvert qui lui permet de travailler pour n'importe quel employeur.

- Si votre époux ou conjoint de fait travaille dans le domaine de la santé ou de l'éducation, il devra également subir un examen médical et répondre à d'autres **exigences générales en matière d'admissibilité**.

Consultez le site Web d'IRCC pour de plus amples renseignements. **Mon époux ou conjoint de fait peut-il travailler au Canada?**

Les enfants ont-ils besoin d'un permis d'études pour aller à l'école?

Les enfants de moins de 18 ans n'ont pas besoin d'un permis d'études s'ils sont accompagnés d'un parent qui est autorisé à travailler au Canada.

Peut-on renouveler un permis de travail temporaire?

Le permis de travail temporaire permet à un médecin de travailler en Ontario pendant une période de temps précisée ou jusqu'à ce qu'il puisse obtenir sa résidence permanente dans le cadre d'un autre programme d'IRCC.



Résidence permanente – Programme des travailleurs qualifiés (fédéral)

Quelles sont les exigences d’admissibilité pour présenter une demande à titre de travailleur qualifié (fédéral) (TQF)?

Les six critères de sélection du **Programme des travailleurs qualifiés (fédéral)** sont :

- vos compétences en français ou en anglais;
- vos études;
- votre expérience de travail;
- votre âge;
- si vous détenez une offre d’emploi valide;
- votre adaptabilité.

Consultez la page **Déterminer son admissibilité** sur le site Web de l’IRCC pour obtenir des renseignements plus détaillés.

Quelle est la marche à suivre pour présenter une demande à titre de travailleur qualifié (fédéral)?

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) se sert d’un processus en ligne appelé **Entrée express** pour sélectionner des immigrants qualifiés. Les candidats sont évalués à l’aide d’un système de classement qui prend en considération les éléments suivants : la maîtrise de la langue, les études, l’expérience de travail au Canada ainsi que d’autres facteurs. Tous les candidats regroupés dans le bassin Entrée express reçoivent un pointage en fonction de leurs compétences, de leurs études et de leur expérience. Les candidats qui ont une offre d’emploi ou une EIMT positive obtiendront des points supplémentaires. Les candidats peuvent se servir du **questionnaire en ligne** d’IRCC pour déterminer leur admissibilité.

Une fois l’admissibilité déterminée, le processus de sélection Entrée express comporte deux étapes. Avant de commencer, il vous faudra :

- une **évaluation des compétences linguistique** reconnue par IRCC;
- une **évaluation des diplômes d’études (EDE)** du Conseil médical du Canada.

1^{re} étape : Créez un profil en ligne et une déclaration d’intérêt pour vous joindre au bassin de candidats Entrée express.

Consultez le site Web d’IRCC afin d’obtenir des renseignements sur la création d’un **profil** Entrée express.

2^e étape : Attendez que l'on vous invite à présenter une demande.

Les candidats les mieux classés dans le bassin Entrée express seront invités à présenter une demande à l'aide d'un « tirage ». Si une invitation est lancée, le candidat aura 60 jours pour présenter une demande de résidence permanente dûment remplie.

Note : Le fait de remplir un profil en ligne ou d'être accepté dans le bassin de candidats Entrée express ne garantit pas d'être invité à présenter une demande de résidence permanente.

Qu'est-ce qu'un rapport d'EDE?

Le rapport d'EDE est transmis par le registre des vérifications des diplômes d'études du Conseil médical du Canada (CMC), qui se trouve à inscriptionmed.ca et il fournit uniquement une vérification des diplômes en médecine.

Quel est le délai de traitement pour un rapport d'EDE?

En moyenne, le délai de traitement pour un rapport d'EDE varie entre 75 et 100 jours.

Pourquoi exige-t-on un test d'évaluation de l'anglais si le candidat provient d'un pays anglophone?

IRCC évalue tous les candidats à l'aide des mêmes normes, peu importe la langue d'origine. Tous les profils Entrée express nécessitent une **évaluation des compétences linguistiques** acceptable.





Résidence permanente – Parent (parrainage par un membre de la famille)

Quels sont les membres de la famille qui peuvent être parrainés?

Un citoyen canadien ou un résident permanent peut être admissible à parrainer son conjoint (époux, conjoint de fait ou partenaire conjugal) ainsi que ses enfants en vue d'obtenir une résidence permanente dans la **catégorie Parrainage d'un membre de la famille** d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCCC.)

Quelle est la marche à suivre pour parrainer mon époux et/ou mes enfants?

Pour parrainer un époux et/ou des enfants, il faut présenter deux demandes simultanément:

1^{re} partie : une demande par le citoyen canadien ou le résident permanent qui demande l'autorisation de devenir un parrain

2^e partie : une demande de résidence permanente pour le ou les citoyens étrangers

Once the sponsorship application is approved, the permanent resident application is sent by the Case Processing Centre to the respective visa processing office.

Lorsque la demande de parrainage est approuvée, la demande de résidence permanente est expédiée par le centre de traitement des demandes au bureau de traitement des visas respectif.

Vous trouverez des renseignements importants sur le parrainage, y compris la marche à suivre pour présenter une demande ainsi que les exigences relatives aux formulaires et aux documents dans le guide **Parrainage d'un époux, d'un conjoint de fait, d'un partenaire conjugal ou d'un enfant à charge, qui réside hors du Canada.**

Information pour les parrains : <http://www.cic.gc.ca/francais/immigrer/parrainer/epoux.asp>

Délais de traitement des demandes : <http://www.cic.gc.ca/francais/information/delais/index.asp>

